

Annexe

Programme de langues, littératures et cultures étrangères et régionales – anglais, monde contemporain de terminale générale

Sommaire

Préambule

Principes et objectifs

Les thématiques

Approches didactiques et pédagogiques

Activités langagières

Les compétences linguistiques : l'étude de la langue

Thématiques, axes et objets d'étude

Avant-propos

Thématique 1 : « Faire société »

Thématique 2 : « Environnements en mutation »

Thématique 3 : « Relation au monde »

Préambule

Principes et objectifs

Explorer la langue anglaise et le monde anglophone contemporain de manière approfondie

Les principes et les objectifs fondamentaux du programme sont en grande partie communs aux langues vivantes qui proposent un enseignement de spécialité. Cet enseignement s'inscrit pleinement dans la continuité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et doit préparer les élèves aux attentes de l'enseignement supérieur, en approfondissant les savoirs et les méthodes, en construisant des repères solides, en les initiant à l'autonomie, au travail de recherche et au développement du sens critique. Il s'affirme en pleine cohérence avec les programmes d'enseignement de la classe de seconde, mais aussi avec ceux du collège, dont l'ambition culturelle est étroitement associée aux objectifs linguistiques – et avec l'enseignement de tronc commun du cycle terminal. Plusieurs des axes d'étude proposés sont choisis dans la perspective d'une première approche dans l'enseignement de tronc commun complétée, approfondie et affinée dans le cadre de l'enseignement de spécialité.

Un enseignement de spécialité de langue vivante ne doit pas être considéré comme un enseignement pour spécialistes. Il se conçoit comme un enseignement de spécialisation graduelle qui prépare à l'enseignement supérieur sans être déjà universitaire. Les principes et les objectifs du programme de cet enseignement de spécialité concernent la classe de première et la classe terminale. Il convient, dans la mise en œuvre de cet enseignement, d'offrir suffisamment d'espace de différenciation pour permettre à chaque élève de progresser.

Ce programme vise une exploration approfondie et une mise en perspective de la langue, des cultures et des sociétés de l'aire anglophone, ainsi qu'un enrichissement de la compréhension par les élèves de leur rapport aux autres et de leurs représentations du monde. Il a également pour objectif de préparer à la mobilité dans un espace européen et international élargi, et doit être pour les élèves l'occasion d'établir des relations de comparaison, de rapprochement et de contraste.

Cet enseignement a pour premier objectif d'augmenter l'exposition des élèves à la langue étudiée, de sorte qu'ils parviennent progressivement à une maîtrise assurée de la langue et à une bonne compréhension du monde anglophone et de son inscription dans le monde contemporain.

L'apprentissage de la langue et la réflexion sur la langue sont deux aspects indissociables de cet enseignement et sont effectués en situation. Ce travail est au cœur de cet enseignement. Il prend appui sur une grande variété de supports (presse écrite et audiovisuelle, discours, films, sites d'information en ligne, documents iconographiques, cartographiques, statistiques, etc.) en lien avec l'actualité du monde anglophone. La langue écrite et orale est travaillée sous tous ses aspects (lexique, grammaire, phonologie) et dans toutes les activités langagières (réception, production et interaction) afin que les élèves soient entraînés à communiquer et puissent approfondir, de manière nuancée, leurs connaissances, et développer leurs compétences.

Cet enseignement de spécialité constitue un espace de travail et de réflexion destiné à aider les élèves à mieux maîtriser la langue, à favoriser leur agilité linguistique et à faciliter le passage aisé de l'oral à l'écrit et de l'écrit à l'oral, d'un registre à l'autre, d'une langue à l'autre. Il se conçoit comme un lieu d'approfondissement et d'élargissement des connaissances et des savoirs selon une perspective contemporaine porteuse de sens et de nature à doter les élèves de repères forts et structurants inscrits, si besoin, dans une certaine durée historique.

Développer la capacité à communiquer en anglais

Un des principaux objectifs de cet enseignement de spécialité est de développer la compétence de communication des élèves à travers la pratique des activités langagières et la consolidation des compétences linguistiques. Une attention particulière est portée à la communication orale (compréhension, expression, interaction), même si la communication écrite demeure un enjeu important en lien avec la communication orale elle-même (voir *infra* « Activités langagières » et « Compétences linguistiques »). Par compétence de communication, on entend les activités langagières de réception, de production et d'interaction ainsi que les compétences oratoires. L'aisance dans la prise de parole (exposé, débat, négociation, médiation, échange informel) sera un objectif privilégié de cet enseignement.

Développer le goût de lire des documents de tous ordres

L'enseignement de spécialité vise à favoriser le goût de lire en langue vivante des documents de tous ordres (articles de presse, discours, essais, dossiers journalistiques, rapports d'enquête, extraits d'œuvres de fiction, etc.) et, en guidant les élèves dans ces lectures, à leur proposer une entrée dans les réalités et les problématiques contemporaines des pays anglophones.

Les thématiques

Les contenus culturels sont déclinés en cinq thématiques (deux pour la classe de première, trois pour la classe terminale), elles-mêmes subdivisées en axes d'étude. En proposant des clés de lecture, les axes d'étude ont pour fonction d'aider les professeurs à élaborer et construire des progressions pédagogiques adaptées à la diversité des niveaux et des besoins des élèves. Pour chacune des cinq thématiques, un descriptif permet d'explicitier les contenus proposés et d'orienter la réflexion.

Les objets d'étude suggérés pour chaque axe d'étude sont illustratifs, d'autres objets en cohérence avec l'axe pouvant être choisis par le professeur en fonction de la progression pédagogique et des questions de l'actualité. En revanche, les axes d'étude associés aux deux thématiques de la classe de première et aux trois thématiques de la classe terminale doivent tous avoir été abordés au moins une fois dans le cours de l'année concernée.

Approches didactiques et pédagogiques

Développer l'autonomie de l'élève par la pratique de la langue et la démarche de projet.

Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les professeurs cherchent à privilégier l'approche actionnelle et à installer les élèves dans une démarche de projet. Il convient donc de veiller à la mise en œuvre, par les élèves, de projets concrets, la langue étant utilisée pour effectuer des tâches et pour mener à bien, de manière progressive, des projets en autonomie.

Un enseignement prenant appui sur des questions d'actualité se prête à une plus grande autonomie des élèves pour ce qui concerne le recueil de certains documents, le choix et la validation des thèmes et des supports ou l'élucidation de références. Afin de favoriser l'acquisition de ces capacités à faire et à justifier des choix, certaines activités faisant appel à une organisation autonome du travail ou de la circulation de la parole, sur le modèle de la revue de presse ou de la conférence de rédaction, peuvent être mises en place. La constitution par les élèves d'un dossier dans lequel ils présentent des documents travaillés en classe et choisis par eux-mêmes en lien avec les thématiques du programme fait partie de la démarche globale. Ainsi encouragés à développer leur esprit d'initiative, les élèves se constituent un dossier personnel qui rend compte de leurs acquis en matière de connaissance du monde anglophone.

Varier les supports

Les élèves tirant le plus grand bénéfice à être confrontés à des supports variés et à une approche diversifiée de l'enseignement de la langue étrangère, on veille à les familiariser, non seulement avec des articles de presse, des discours et des essais, mais également avec des photographies, des chansons et œuvres musicales, des films, des documentaires ou séries télévisées, des extraits de publications scientifiques, etc. Un entraînement à l'analyse du document iconographique doit trouver toute sa place dans l'enseignement de spécialité. Le document iconographique (image, photographie, dessin, graphique, carte, schéma, etc.) est envisagé dans son rapport avec le document textuel ou vidéo auquel il est associé, et en fonction du message qu'il transmet sur le sujet étudié. Les élèves peuvent ainsi s'approprier les réalités et les problématiques contemporaines des pays anglophones de manière concrète, active et autonome.

Les outils numériques

Le recours aux outils numériques permet de multiplier les moments d'exposition à la langue et à sa pratique tant dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci. Il renforce les compétences des élèves en réception et en production, notamment grâce à :

- l'accès à des ressources numériques d'archive ou de la plus directe actualité (recherches documentaires dans l'Internet, lecture audio, visionnage de journaux ou débats télévisés, d'interviews, de reportages, etc.) ;
- un renforcement des entraînements individuels par l'utilisation d'outils nomades, avant, pendant ou après les activités de la classe. Baladodiffusion, ordinateurs portables, tablettes et manuels numériques permettent la création et l'animation d'un diaporama, l'élaboration et la modération d'un site ou d'un forum Internet, l'enregistrement et le travail sur le son et les images, etc. ;
- la mise en contact avec des interlocuteurs anglophones (*eTwining*, visioconférence, forums d'échanges, messageries électroniques, etc.).

L'utilisation des outils numériques permet de sensibiliser les élèves à l'importance d'un regard critique sur les informations en ligne, de les familiariser avec la recherche, la sélection et la validation des informations, des sources et des ressources accessibles sur la toile.

Activités langagières

Les élèves qui font le choix de suivre un enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères commencent, dès la classe de première, à se familiariser avec tous types de supports et de domaines et doivent atteindre, à la fin de la classe terminale, une bonne maîtrise de la langue, à la fois orale et écrite. Le volume horaire dédié à l'enseignement de spécialité offre la possibilité d'un travail linguistique approfondi sur l'ensemble des activités langagières en faisant porter un accent particulier sur la compétence de communication écrite et orale, selon une démarche progressive en cours d'année et en cours de cycle.

La finalité de l'apprentissage des langues vivantes dans le cadre de l'enseignement de spécialité est de viser les niveaux de compétence suivants : le niveau attendu est B2 en fin de classe de première et, en fin de classe terminale, le niveau C1 est visé, notamment dans les activités de réception selon le parcours linguistique de l'élève. (cf. le volume complémentaire du *Cadre européen de référence pour les langues*, janvier 2018 pour la traduction française).

Réception : compréhension écrite et orale

Cet enseignement de spécialité cherche toutes les occasions d'exposition à la langue écrite et orale à travers des supports diversifiés. Les élèves sont exercés à comprendre des énoncés simples et de plus en plus élaborés.

Tout au long des deux années du cycle terminal, les élèves sont progressivement entraînés à :

- comprendre l'information contenue dans des documents audiovisuels (émissions de télévision ou radiodiffusées, films), dans une langue authentique aux accents variés ;
- lire des textes de plus en plus longs et appartenant à différents genres ;
- aborder des questions en lien avec le monde anglophone contemporain dans ses aspects culturels, sociaux, économiques, politiques et géopolitiques, scientifiques et techniques ;
- comprendre le sens explicite et implicite des documents pour pouvoir en appréhender les enjeux et les nuances.

Production : expression orale et écrite

L'horaire renforcé de l'enseignement de spécialité offre aux élèves davantage de possibilités de travailler l'expression orale en continu, à travers des prises de parole – spontanées ou préparées – devant l'ensemble de la classe ou en petits groupes.

On favorise l'entraînement à la prise de parole en public, sur un aspect de l'actualité, sous forme d'exposés, de revues de presse, de bulletins ou points d'information, etc. On peut éventuellement demander aux élèves d'adopter un point de vue particulier (celui de l'historien, de l'économiste, du sociologue ou de l'analyste politique, par exemple). Les élèves sont entraînés à des présentations orales à partir de notes ou d'une trame. En cours d'année et de cycle, ils peuvent ainsi gagner en confiance et accroître la fluidité, la précision et la richesse de leur expression orale sur le plan phonologique, lexical et syntaxique.

La production écrite des élèves prend des formes variées correspondant à des objectifs distincts. En cours d'apprentissage, elle permet aux élèves de manipuler et de consolider les contenus en rapport avec les réalités du monde anglophone, d'approfondir et d'enrichir les contenus linguistiques (lexique, grammaire, syntaxe). Elle peut s'appuyer sur des pratiques de la vie courante (lettres, blogs, courrier des lecteurs, etc.) ou s'inscrire dans des formes plus codifiées (article, chronique, éditorial, discours, dialogues, suites de texte, courts récits, etc.). Elle peut aussi donner lieu à des exercices de médiation (résumé, compte rendu ou note de synthèse, traduction). Dans sa forme argumentative, la production écrite développe l'esprit critique et encourage les élèves à prendre position. Il peut s'agir, par exemple, d'un commentaire de document, d'un droit de réponse, d'un discours, d'un essai, d'une tribune, d'une prise de parole sur un forum, d'une critique de film, etc. Les exercices de production écrite suivent une progression permettant aux élèves de fournir des textes de plus en plus longs, complexes et structurés. À terme, on attend d'eux qu'ils soient capables de rédiger des textes élaborés, construits, prenant en compte le contexte et le ou les destinataire(s). Pour toutes ces activités, les élèves trouvent un appui dans l'usage méthodique et raisonné d'ouvrages et outils de référence (dictionnaires, grammaires, encyclopédies en ligne ou non, etc.).

Interaction

Une attention particulière est prêtée à l'interaction. L'interaction désigne, en effet, une attitude fondée sur l'écoute, le dialogue et les échanges dans le cadre de la construction collective du sens à partir d'un ou plusieurs supports. Elle suppose, en outre, des activités en groupes : recherche de documents, résolution de problèmes, débats, réalisation d'interviews, animation d'une table ronde, etc. En enseignement de spécialité, toutes les stratégies d'apprentissage en autonomie sont recherchées, notamment le travail par projet au sein d'un groupe d'élèves. L'interaction doit être perçue comme contribuant à la construction de cette autonomie.

À l'articulation des activités langagières, la médiation

La médiation, introduite dans le *Cadre européen de référence pour les langues* (CECRL), consiste à expliciter un discours lu ou entendu à quelqu'un qui ne peut le comprendre. Dans le cadre d'une activité orale, il pourra s'agir, par exemple, de transmettre à un camarade des informations spécifiques, de lui expliquer des données pour construire du sens ou de gérer des débats pour faciliter la communication dans des contextes de désaccords. Dans le cadre d'une activité écrite, la médiation pour soi-même ou autrui suppose de prendre des notes, lors d'une première phase de compréhension, pour ensuite réagir, analyser et exprimer une critique personnelle. En d'autres termes, si l'activité langagière de médiation peut, ponctuellement, accepter l'usage du français, elle ne s'y réduit pas. Elle peut aussi être envisagée à travers la traduction mais aussi la reformulation en langue cible, afin de rendre accessible le sens dans une situation de communication en interaction.

Les compétences linguistiques : l'étude de la langue

Comme dans l'enseignement commun de langues vivantes, les compétences linguistiques sont enseignées en contexte d'utilisation, à l'occasion de l'étude de documents authentiques de toute nature, écrits, audiovisuels et iconographiques.

À ce stade, une familiarité croissante avec des contenus de plus en plus longs et complexes s'accompagne d'une approche plus raisonnée de la langue, toujours en situation. Cette amélioration de la maîtrise de la langue doit faciliter le passage vers les méthodes propres à l'enseignement supérieur en donnant aux élèves accès à des discours oraux et écrits plus élaborés. De même, les exercices auxquels ils sont entraînés (contractions de textes, synthèses, analyses) les amènent à consolider et développer leur maîtrise de la langue. Dans l'enseignement de spécialité, l'étude de la langue constitue un des axes privilégiés du cours. Elle concerne les aspects phonologiques de la langue ainsi que la maîtrise de l'orthographe, du lexique et de la grammaire.

Aspects phonologiques et graphie

Dès la classe de première, une attention particulière est apportée à la phonologie par une sensibilisation accrue aux phonèmes spécifiques de la langue étudiée, que les élèves s'efforcent de reproduire. La précision de la prononciation et le respect des règles de la phonologie conditionnent la réussite de l'apprentissage d'une langue étrangère tant dans le domaine de la compréhension que dans celui de l'expression orale. Les élèves doivent être entraînés à entendre rythmes, sonorités, accentuation, intonation pour les restituer dans une lecture à haute voix, une prise de parole préparée ou spontanée. On attire l'attention des élèves sur les particularités orthographiques et on leur fait prendre conscience du rapport entre orthographe et réalisation phonologique. S'agissant de l'anglais, ce travail sur la phonologie s'accompagne avec profit d'une exposition et d'une sensibilisation aux variétés nationales et régionales de la langue parlée.

Le lexique

Le lexique ne donne pas lieu à un apprentissage hors contexte, mais prend du sens par rapport aux énoncés et aux documents travaillés en classe. Les supports utilisés élargissent et affinent le lexique rencontré par les élèves.

L'objectif, pour les élèves du cycle terminal, est d'acquérir un lexique approprié et, pour chaque champ étudié, des définitions précises des concepts et des notions manipulés, sans viser une technicité excessive. Compte tenu de l'étendue des champs à couvrir dans l'actualité, recourir à des périphrases pour exprimer sa pensée ou pour répondre à un besoin de communication est une compétence utile à développer.

Pour aider les élèves à s'approprier le lexique, on a recours à la mémorisation et à divers procédés qui ont fait leurs preuves : répétition, paraphrase, explicitation, médiation, etc., autant d'activités qui produisent à la fois des automatismes et du sens, à partir d'énoncés de plus en plus complexes et nuancés. Par ailleurs, le renforcement des compétences à l'oral comme à l'écrit ne saurait aller sans l'appropriation progressive d'un vocabulaire méthodologique de base. Ainsi, l'apprentissage du vocabulaire de l'analyse et du commentaire de documents (textes, images, films, etc.) trouve naturellement sa place au sein de l'enseignement de spécialité.

La grammaire

Comme le lexique, la grammaire est abordée à travers les documents rencontrés en classe dans le cadre des activités de réception et de production. Les élèves prennent appui sur leurs acquis relevant de l'enseignement commun, sur les révisions et les récapitulations régulières organisées en cours et sur le réemploi méthodique des formes rencontrées dans le cadre de l'enseignement de spécialité.

La grammaire est un outil pour écouter, lire, dire et écrire. À la faveur de leur apparition dans les activités de classe, sont mis en lumière les principaux procédés morphosyntaxiques qui permettent à chacun d'affiner sa compréhension des textes et des discours. Il s'agit, à partir de l'étude des supports, de guider les observations pour mettre en évidence, dans une situation d'énonciation, telle ou telle structure grammaticale. Les professeurs entraînent les élèves à effectuer des rapprochements avec le français, dont les points communs et les différences avec la langue étudiée éclairent de façon pertinente les logiques respectives des deux langues. Ils les amènent à dégager et à formuler une règle à partir d'exemples, car, si la grammaire n'a de sens que par et pour la communication, elle peut aussi être objet d'étude.

Thématiques, axes et objets d'étude

Avant-propos

L'enseignement de spécialité Anglais, monde contemporain vise à sensibiliser les élèves à la diversité des sociétés et des cultures du monde anglophone. Entité complexe, celui-ci s'entend comme un ensemble de pays ayant des liens linguistiques bien entendu, mais aussi et surtout historiques, politiques, économiques et culturels. On pense avant tout au Royaume-Uni et aux pays du Commonwealth, à l'Irlande et aux États-Unis. L'enseignement de spécialité se donne pour objectif d'analyser quelques grands enjeux sociétaux, économiques, politiques, géopolitiques, culturels, scientifiques et techniques du monde anglophone contemporain, en partant de questions actuelles et en les resituant dans leur contexte historique afin de donner aux élèves les repères et les clés de compréhension indispensables. Il prend appui, pour aborder des questions contemporaines du monde anglophone, sur une grande variété de supports : presse écrite et audiovisuelle, sites d'information en ligne, extraits de publications scientifiques, discours, documents iconographiques, cartographiques, statistiques, films, séries télévisées, documentaires, représentations artistiques, etc. Il contribue au développement des compétences de lecture des élèves, de leur sens critique, de leur esprit d'analyse et de leur autonomie, ainsi qu'à la maîtrise de la langue dans des contextes usuels, des situations de communication nécessitant une connaissance suffisante des enjeux et des nuances entre les différentes régions qui composent le monde anglophone.

Thématique 1 : « Faire société »

L'anglais étant la langue officielle de près de cinquante pays, l'espace anglophone constitue un important pôle d'attraction, qui attire des populations à la recherche de nouveaux horizons (souvent pensés comme des Eldorados) ou donne lieu à la constitution de diasporas. La langue joue alors le rôle de vecteur d'intégration.

Le monde anglophone est souvent associé à une vision du progrès (acquisition de nouveaux droits sociaux, politiques, économiques) et à une culture fédératrice, riche de possibilités. Cette dernière repose sur les valeurs fondamentales, historiquement issues de la *Common Law*, de liberté, justice, démocratie, égalité, assistance. Ces valeurs sont au fondement de la Charte du Commonwealth et, plus largement, des conventions internationales qui protègent les droits humains (Déclaration universelle des droits de l'homme ou Convention européenne des droits de l'homme).

Ces valeurs et cette langue communes n'empêchent pas l'apparition de tensions internes, parfois héritées du passé, au sein des différentes sociétés anglophones, voire d'hostilités issues de préjugés de toutes natures, comme le rejet de la différence, ce qui amène les pays à envisager de façons différentes leurs réponses à ces défis.

La thématique « Faire société » a pour objectif d'examiner la question de l'unité sous ses différentes facettes – non pas l'unité *du* monde anglophone, mais *dans* le monde anglophone – en insistant sur la variété des approches ; en effet, si une partie du monde est anglophone, la langue anglaise n'est pas univoque et les modes de vie et les cultures ne sont pas uniformes. De même, la diversité des politiques publiques donne à voir la complexité des questions sociales (d'un pays ou d'un niveau de gouvernance à l'autre), dont rendent compte les intitulés retenus pour les axes d'étude : « Unité et pluralité », « Libertés publiques et individuelles », « Égalités et inégalités ».

Axe d'étude 1 : Unité et pluralité

Perçue comme un vecteur de cohésion sociale, la langue anglaise peut aussi faire l'objet de contestations par certains mouvements de revendication identitaire, notamment dans le cas où existent des langues et cultures minoritaires, pour certaines fortement localisées, qui mènent parfois à la création de mouvements séparatistes ou autonomistes (Québec, Nunavut au Canada ; Écosse au Royaume-Uni, etc.). Marqueurs culturels, les différents accents sont aussi source de fierté individuelle ou collective : c'est le cas pour les variantes d'accents régionaux (du nord ou du sud), locaux (en ville ou à la campagne) ou sociaux (déclinaison en fonction de la classe sociale). Les accents sont souvent devenus aujourd'hui des signes

d'authenticité, s'opposant à l'utilisation d'une langue standardisée (*standard English*) perçue comme l'apanage des élites.

La pluralité s'observe non seulement sur le plan linguistique, mais aussi sur les plans géographique, culturel, social, religieux et ethnique. On peut ainsi observer des différences culturelles, sociales ou économiques majeures entre le nord et le sud du Royaume-Uni ou des États-Unis ; entre les classes sociales (les modes de vie dans les vallées minières du pays de Galles ou les *home counties* du sud de l'Angleterre) ; entre les structures familiales ; dans les choix relatifs aux questions de société qui font ressortir une grande diversité d'expériences.

Les cultures nationales se sont enrichies au contact de populations variées. La mise en commun de savoirs et d'approches conceptuelles différentes a ainsi eu pour effet de dynamiser certains secteurs d'activité. La diversité et la confrontation à la différence peuvent néanmoins conduire à des difficultés d'adaptation, voire d'acceptation, en particulier pour les personnes liées à plusieurs cultures (sociales, ethniques, religieuses). Par exemple dans l'aire anglophone, la question religieuse fait rejaillir la diversité des cultures (différences entre les sociétés confessionnelles et séculières ; variantes du protestantisme ; diversité des cultes à la suite des vagues d'immigration) et un type d'accommodement privilégiant la tolérance à la laïcité, historiquement et philosophiquement différent des choix opérés en France pour ménager un espace public de vie commune. Si l'on note un affaiblissement des croyances et de la pratique religieuse dans certains pays de l'aire anglophone, ce n'est pas le cas partout. Le phénomène de sécularisation est limité par le fait que la religion reste encore très présente dans les discours des acteurs sociaux et politiques.

Les festivals culturels ou religieux au niveau local, les célébrations et commémorations au niveau national, constituent autant de facteurs de cohésion et de partage. Certaines pratiques culturelles comme le sport ou la musique (hymnes nationaux, musiques populaire ou classique) contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance. Inversement, différents systèmes de stratification sociale (castes ou classes sociales, par exemple) définissent une source d'identité encore différente, rendant plus difficile la coexistence de populations traversées par des tensions en leur sein ou faisant l'expérience de mobilités sociales inégales.

Exemples d'objets d'étude

La diversité linguistique : au Royaume-Uni, l'abandon du « *Queen's English* » (autrefois assimilé à l'accent de la BBC) en faveur des accents régionaux dans les médias (journaux télévisés ; bulletins météorologiques ; séries télévisées, etc.) ; les différences d'accent dans un même pays (régionales, sociales, etc.) ; les politiques linguistiques, manifestées par exemple dans le *Language Act* au pays de Galles et la création d'une chaîne de télévision galloise, etc. ; la place de l'espagnol aux États-Unis ; le statut du français au Canada, etc.

Célébrations et commémorations : les occasions de célébrer la monarchie britannique (discours de Noël, couronnements, jubilés, naissances royales, etc.) ; *Independence Day* aux États-Unis ; la commémoration des conflits mondiaux (*Anzac Day*, *Remembrance Sunday*, etc.) ; l'érection de statues : les controverses autour des statues des Confédérés aux États-Unis, de Cecil Rhodes (Oxford) ou Millicent Garrett Fawcett (Londres, *Parliament Square*) au Royaume-Uni, du capitaine Cook (Australie, Hawaï et Nouvelle-Zélande).

Les compétitions sportives : l'exemple des *Springboks* en Afrique du Sud (voir le film *Invictus*) ; les compétitions de différents sports : le rugby, le football (*Premier League*), le basket (NBA), le cricket (*Ashes*, *test matches*), les compétitions sportives fédératrices qui renforcent le sentiment d'appartenance celtique (jeux des Highlands, football gaélique).

Gastronomie, arts, fêtes : les plats emblématiques de la culture d'une région, voire d'un pays ; la musique, vecteur d'expression du sentiment national (« *Last night of the proms* », « *The Star-Spangled Banner* »), facteur de diversité ou d'intégration (le reggae, le rap et la culture hip-hop), l'influence de l'Inde sur la pop et le rock anglais ; les comédies musicales (*West Side Story*, *Porgy and Bess*, *The Mikado*, *My Fair Lady*, *Hamilton*, etc.) ; la littérature (l'anglais comme langue première d'écriture en Afrique anglophone ou en Inde par exemple), ces « nouvelles littératures » ayant renouvelé et dynamisé le monde de l'édition et des lecteurs ; les festivals (*Eisteddfod* gallois, Fête de St Patrick, etc.).

Les modes de vie : structures familiales (nucléaires, étendues), statut des personnes âgées ou des enfants ; logement (quartiers spécifiques, types d'habitat, etc.) ; les diasporas en Inde, aux États-Unis, etc. ; l'étude d'un peuple autochtone (Inuits, aborigènes, Amérindiens, Maoris, etc.) ;

les loisirs et les lieux de villégiature emblématiques ; le bush australien comparé au Territoire du Nord ou aux autres parties de l'Australie ; les différences entre l'île du nord et l'île du sud en Nouvelle-Zélande ; les îles anglo-normandes par rapport au reste du Royaume-Uni.

Les religions : les différentes religions et leurs variantes dans les pays anglophones, la coexistence de plusieurs religions ; la pratique religieuse dans différents pays anglophones ; les fêtes ou festivals religieux ou séculiers (Noël, *Rosh Hashanna*, *Hogmanay*, *the Chinese New Year*, *Aid-al-Fitr*) ; l'utilisation d'expressions religieuses dans les grands discours politiques, etc.

Les différentes visions de l'intégration : étude des concepts d'assimilation, de communautarisme, de multiculturalisme ; phénomènes comme l'assimilation forcée : « générations volées » dans le territoire de Darwin en Australie ou encore la politique de mise à l'adoption des enfants nés de mères adolescentes (discours de Keith Joseph en 1974 au Royaume-Uni), etc.

Axe d'étude 2 : Libertés publiques et libertés individuelles

Pour les démocraties libérales contemporaines, le respect des droits fondamentaux est impératif : liberté de conscience, de pensée, d'expression, d'association, etc. Les mouvements libéraux, en dépit de leur diversité, s'accordent en effet sur le concept de liberté individuelle qui respecte la sphère privée et prime sur la vie en collectivité.

Plus largement, le concept de liberté, droit inaliénable de la personne, se décline de façon certes individuelle, mais aussi inévitablement collective, lors de la constitution des États-nations. Historiquement, l'intégrité de certaines populations sur le territoire national n'a pas toujours été respectée et le rassemblement de populations diverses au sein de fédérations (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Inde, Malaisie, Nigeria, Pakistan, etc.) ou d'unions (Royaume-Uni), n'a pas toujours été consenti. Ainsi les peuples autochtones ont-ils souvent été circonscrits ou mis à l'écart (politique des réserves), leurs droits fondamentaux étant bafoués ou minorés, quand la solution adoptée n'a pas été la partition territoriale. Des revendications identitaires ont pu mener au séparatisme au sein d'une fédération (Québec au Canada) ou à la création de nouvelles institutions (processus de dévolution au pays de Galles, en Irlande du Nord et en Écosse) pouvant aller jusqu'à la demande de l'organisation d'un referendum d'auto-détermination.

À l'époque contemporaine, la question de la reconnaissance de droits égaux s'est alors posée afin d'assurer à tous une place dans la société et dans les structures de pouvoir (Afrique du Sud, États-Unis). Plus récemment a commencé à se poser la question du droit des peuples autochtones à obtenir des excuses, voire des réparations matérielles ou symboliques (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande), dans le cadre parfois d'une politique de réconciliation (Afrique du Sud) plus ou moins acceptée politiquement.

Par ailleurs, la question des droits à conférer aux nouveaux arrivants ou, dans le cadre de bouleversements politiques, à certaines populations implantées depuis longtemps (Afrique de l'Est, Hong Kong, Royaume-Uni, etc.) provoque également de nombreux débats, comme celui sur le droit de résidence ou le droit de vote, posant plus largement la question de la citoyenneté et de sa définition. Dans un contexte où de nombreux pays cherchent à impliquer les citoyens dans la vie politique, se pose la question de l'élargissement du suffrage aux jeunes à partir de 16 ans (Écosse) ou aux étrangers pour les élections législatives ou présidentielles, car le vote est souvent perçu comme un facteur d'inclusion.

Du point de vue économique, la liberté individuelle d'entreprendre est au cœur du libéralisme et repose sur la prise de risque et l'innovation, dans un climat propice à la concurrence et à la création de profits. Elle fonde le développement du capitalisme industriel et financier. Mais on note, ici, une différence entre le libéralisme étatsunien, qui n'hésite pas à recourir à l'intervention de l'État (lois anti-trust, par exemple) et le libéralisme britannique, qui prône au contraire l'autorégulation du marché et la responsabilité individuelle. Le respect de ces droits et leur conception même se heurtent à de nombreux obstacles : opposition idéologique entre partisans et opposants (mobilisations, groupes de pression, politiques alternatives, moyens d'opposition, etc.). D'où la nécessité pour la justice de dire aux citoyens qu'ils ont le devoir de respecter la loi, nécessairement commune à tous (*the rule of law*), et les libertés qu'elle définit pour l'ensemble des citoyens.

Exemples d'objets d'étude

Les libéralismes : concepts de la tolérance, du droit à la différence ; le « rêve américain » d'ascension sociale (*from rags to riches*) et la culture de la réussite individuelle ; les lois anti-trust aux États-Unis, etc.

Libertés publiques et individuelles : liberté d'expression (*Speaker's corner* à Londres) et liberté de la presse (premier amendement aux États-Unis) ; liberté d'association (syndicale, politique, etc.) ; liberté de culte ; droit de pétition, de manifestation ; droits civiques aux États-Unis ; droits des femmes ; droits des minorités ; relations entre le pouvoir judiciaire et la police.

L'exclusion territoriale : la mise en réserve des peuples autochtones (amérindiens, aborigènes, etc.) ; la politique « d'africanisation » des pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya), donnant lieu à l'accueil des *Ugandan Asians* et surtout des *Kenyan Asians*, dans les années soixante et soixante-dix au Royaume-Uni et dans d'autres pays anglophones (*Kenyan Americans*) ; la rétrocession de Hong Kong et les différentes catégories ayant eu le droit d'immigrer au Royaume-Uni, etc.

Les demandes de réconciliation ou de compensation : les « générations volées » dans les territoires aborigènes, dans le Territoire du Nord australien ; la restitution d'objets sacrés (squelettes d'aborigènes, lances, etc.) ou symboliques (diamant Koh-i-Noor indien) ; reconnaissance difficile des méfaits de la colonisation, etc.

Les revendications identitaires : étude du sentiment d'appartenance à une région ou une nation ; mouvements séparatistes (création de partis politiques dits « nationalistes ») ; exemple des référendums d'auto-détermination séparatistes (Écosse au Royaume-Uni, Québec au Canada) et non séparatistes (Irlande du Nord ; territoires britanniques des Malouines, Gibraltar, etc.) ; mouvements pour un abandon des anciennes structures politiques (référendum sur l'abandon de la monarchie britannique en 1999 en Australie) ; concept d'une « famille royale canadienne » (voir Rideau Hall à Ottawa) ; controverses autour de journées nationales : *Freedom Day* (Afrique du Sud), *Australia Day* ou *Waitangi Day* en Nouvelle-Zélande.

La représentation des minorités et des régions d'un même pays : législation visant à encourager la représentation de la diversité au sein des instances représentatives (partis, syndicats, institutions nationales) ; étude d'une campagne de publicité pour un recrutement diversifié (armée, fonction publique, etc.) ; actes d'union et pouvoirs résiduels (dévolution de pouvoirs à l'Écosse, à l'Irlande du Nord et au pays de Galles).

Axe d'étude 3 : Égalités et inégalités

Les sociétés de l'aire anglophone sont en pleine mutation (sociale, économique, environnementale, parfois politique) et reconnaissent aujourd'hui, en plus des droits politiques, des droits sociaux aux citoyens, tant dans le domaine de l'emploi (accès, conditions de travail), que dans celui de la santé (universalité, contribution, exclusion), de l'éducation (accès, reconnaissance des diplômes, avenir professionnel), ou du logement (accès, prise en charge des sans-abris). Les citoyens aspirent à une vie prospère et heureuse et à l'égalité de traitement, non seulement devant la loi, mais aussi dans la vie quotidienne afin d'obtenir des conditions de vie décentes (accès à un logement, aux soins médicaux, à l'éducation, à un salaire ou tout au moins à une assistance, qu'elle vienne de l'autorité publique ou d'associations caritatives), dès lors que des sources d'inégalité liées aux origines géographiques (fracture nord/sud, est/ouest au niveau des pays mais aussi des régions), sociales, ethniques ou religieuses, font obstacle à leur projet. Les pouvoirs publics, confrontés à d'immenses enjeux, doivent relever d'importants défis pour instaurer une plus grande justice sociale et garantir un égal respect des droits entre les pays.

Certains systèmes éducatifs, politiques ou économiques sont accusés de perpétuer dans leurs structures mêmes les inégalités (existence parallèle de plusieurs systèmes d'éducation, accès au système de santé ou à l'emploi différencié selon des critères propres aux différents pays). Lorsqu'il est question de partage des richesses ou de mobilité sociale, on peut noter la persistance de modèles comme ceux du *self-made man* et du « rêve américain », où tout est supposé devenir possible si l'on applique les valeurs historiquement portées par « l'éthique protestante » (*Wasp*), la croyance en une ascension sociale sans limite grâce au travail acharné. C'est ce qui fonde la différence entre la notion d'« égalité » et celle d'« égalité des chances », sur lesquelles s'appuient certains mouvements politiques.

Des solutions sont parfois avancées pour corriger les inégalités par le biais de mesures législatives contraignantes touchant aux conditions économiques, à la fiscalité et à l'emploi. D'autres mesures incitent l'individu « à saisir sa chance » (bourses d'études, *sponsoring*, apprentissage). À l'action des pouvoirs

publics peuvent s'ajouter les initiatives philanthropiques, particulièrement développées dans les pays anglophones, qui contribuent à réduire les inégalités et à lutter contre la pauvreté (banques alimentaires, refuges).

Les associations caritatives occupent un espace important dans la société civile et contribuent également, par le biais de rapports et de statistiques, à informer citoyens et gouvernants sur les conditions sociales en proposant des textes législatifs ou des améliorations à ceux qui sont déjà en discussion. Ces rapports pointent souvent les inégalités dues à des facteurs extérieurs comme la pratique d'une discrimination institutionnelle (dans certains cas liés au racisme, au sexisme, à l'orientation sexuelle, à l'aspect physique), les circonstances économiques (bas salaires, emplois précaires, pensions de retraite modestes ou inexistantes) ou politiques (situation de guerre), les aléas climatiques (sécheresses, tempêtes, inondations), les aléas de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce) qui peuvent précipiter des familles dans la pauvreté, entraînant des conséquences en chaîne (problèmes d'alimentation, de santé, d'espérance de vie), d'où la nécessité d'intervention en amont (maintien d'un salaire suffisant pour vivre, systèmes d'assistance).

Exemples d'objets d'étude

Les inégalités : éducation : existence concurrentielle de plusieurs systèmes dans l'enseignement secondaire (écoles privées ou publiques) et supérieur ; classement des universités : *Ivy League* aux États-Unis, *Russell Group* au Royaume-Uni, *Group of Eight* en Australie ; emploi : proportion de chômeurs selon la classe sociale, le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge, etc. ; les inégalités de salaires ; la proportion des minorités au sein des élites (dirigeantes, sociales, culturelles, économiques, etc.) ; visibilité des minorités ethniques dans la vie publique (cérémonie des Oscars, des BAFTAS, etc.) ; séries télévisées portant sur les oppositions de classes (*Downton Abbey* ; *Upstairs, Downstairs*, etc.).

Politiques économiques et sociales, et correction des inégalités : fiscalité (progressivité de l'impôt, condamnation de l'évasion fiscale) ; emploi (mesures incitatives à l'embauche) ; aide à l'installation d'entreprises dans certaines régions ; salaires (égalité hommes-femmes par exemple) ; systèmes de santé publics et privés : Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis (Medicaid, Medicare, Obamacare, etc.) ; rôle de la philanthropie dans les pays anglophones ; étude d'une association caritative phare dans un domaine particulier ; promotion des femmes dans les postes à responsabilité (*women only shortlists* au Royaume-Uni) ; politiques anti-discrimination (différences entre les concepts de *positive discrimination* au Royaume-Uni et *affirmative action* aux États-Unis ; lois anti-apartheid, anti-castes) ; incitations à la diversité dans tous les secteurs (parité, quotas).

Thématique 2 : « Environnements en mutation »

Dans un contexte de mondialisation, de remise en cause des modèles de croissance, de changement climatique et de transition énergétique, le monde anglophone se distingue par la diversité de ses territoires (Australie et Nouvelle-Zélande, Canada et États-Unis, Caraïbes, Inde, Afrique anglophone, Royaume-Uni et Irlande, îles du Pacifique). Ces espaces, par leur importance démographique, économique et politique ou par leurs ressources, sont amenés à jouer à l'échelle mondiale, quel que soit leur niveau de développement, un rôle de laboratoires, de centres d'impulsion ou de freins. Ils peuvent être traversés par des contradictions internes : le retrait américain de l'Accord de Paris en 2017 n'empêche pas l'État de la Californie d'afficher des objectifs ambitieux dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La majorité des habitants sont, dans le monde anglophone, des urbains, récemment arrivés ou implantés de longue date. Les villes et les métropoles connaissent une attractivité et une concentration toujours plus intenses. Elles sont donc confrontées avec acuité aux problèmes de gestion des surdensités (étalement, logement, transport, emploi, déchets), de l'accès aux ressources (eau, nourriture, énergies, matériaux rares). Elles subissent les tensions suscitées par de fortes inégalités (ségrégation, gentrification, violences urbaines). Les paysages, les modes d'organisation, les manières de « vivre la ville » varient selon les aires géographiques et les niveaux de développement (mégalo-poles nord-américaines ; villes industrielles du nord de l'Angleterre ; métropoles de Lagos au Nigeria ou Mumbai en Inde ; villes littorales de Floride ; villes minières d'Australie ou d'Afrique du Sud). Mais c'est dans les centres développés et dans les périphéries en développement qu'émergent certaines des réponses les plus inventives : technologies vertes, nouvelles formes d'habitat, modes de vie alternatifs et formes de contre-culture, mouvements citoyens et initiatives locales.

Les villes du monde anglophone côtoient parfois d'immenses territoires quasiment vides, où la nature, sanctuarisée, occupe une place majeure. On retrouve cette nature dans les imaginaires, notamment dans l'imaginaire qui préside à la construction des nations (l'imaginaire de la frontière, la célébration de la ruralité, les parcs nationaux étatsuniens, kenyans et sud-africains, *Outback* australien). D'immenses parcs naturels ou zones protégées jouent le rôle de réservoirs de biodiversité. Leur protection, qui s'appuie sur des traditions nationales variées (États-Unis, Angleterre, Afrique du Sud), constitue un grand enjeu de société, notamment pour les peuples autochtones (Uluru en Australie, territoires inuits en Alaska et au Canada). Les Amérindiens, premiers occupants du territoire américain, protégeaient leur écosystème et transformaient perpétuellement leur environnement (pratiques agricoles telles que l'irrigation et l'écobuage). Le message des Amérindiens, fondé sur le respect de « Mère Nature » et la compréhension de « l'Esprit qui est en toute chose », fut ensuite repris et largement médiatisé par les militants de la contre-culture américaine des années soixante et soixante-dix. Ce message est encore très présent : aujourd'hui encore, plusieurs peuples autochtones manifestent à travers les États-Unis pour défendre leur territoire et leurs intérêts. La diversité des situations et des espaces à toutes les échelles (de l'État au quartier, en passant par les régions et les villes) permet d'observer la manière dont les sociétés répondent aux défis actuels en s'adaptant, en innovant, mais aussi en s'appuyant sur des héritages et des permanences (savoirs des peuples autochtones, continuité dans la gestion des parcs naturels, anciennes pratiques agricoles revisitées). La contestation, voire le refus de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux, tient également une place non négligeable dans ces dynamiques (refus de limiter les émissions de gaz à effet de serre, attitudes climato-sceptiques, rejet de l'écologie au nom de l'efficacité économique). Entre un modèle productiviste, qui conçoit l'environnement comme une marchandise, et des pratiques anciennes de protection de la nature, on observe toute une palette d'attitudes et d'actions (approche coût-bénéfice de l'écologie, fiscalité verte, politiques de protection, procès écologiques, théories de la décroissance, malthusianisme, *collapsology* et *survivalism*, transition énergétique, implantation sur Mars).

Axe d'étude 1 : Frontière et espace

Les imaginaires liés à la frontière, à l'insularité, à la colonisation ou à l'idée d'empire sont régulièrement réactivés, tant au Royaume-Uni qu'aux États-Unis, en Afrique du Sud ou en Australie, suscitant de vifs débats et des contradictions entre ouverture et fermeture (libre-échange ou protectionnisme, accueil ou rejet des migrants). Les défis sont immenses pour ces sociétés développées ou en développement : comment gérer les fortes densités démographiques, les pénuries de ressources et les inégalités sociales et économiques ? Comment assurer la mobilité des populations ? Comment utiliser le progrès des transports et des communications pour peupler et maîtriser d'immenses espaces ? Comment concilier les flux touristiques avec la protection de l'environnement ? Face aux discours catastrophistes, l'imaginaire de la conquête spatiale et de la colonisation de Mars, *the Last Frontier*, trouve une nouvelle vigueur. Les dimensions politiques, économiques et sociales de chacune de ces questions, saisies dans des approches transversales, pourront enrichir les analyses et stimuler les débats.

Exemples d'objets d'étude

La notion d'expansion aux États-Unis et ses racines : *Manifest Destiny*, *the Frontier* ; enjeu politique du mur et de l'immigration ; expansion économique et culturelle.

Les espaces frontaliers : *Frontier* et *border* aux États-Unis ; l'insularité britannique aujourd'hui : mythes et réalités ; frontières sociales, religieuses ou ethniques (l'Irlande du Nord, la frontière américano-mexicaine et la Mexamérique, la frontière entre le Royaume-Uni et l'Union européenne : trait d'union et séparation) ; conquête spatiale et *New Frontier*.

Les migrations : les mouvements de population au sein des pays et entre les pays du monde anglophone (dépeuplement du nord du Royaume-Uni au profit du sud, migrations vers la *Sun Belt* américaine) ; les migrations pendulaires (*commuting*) ; débats sur l'immigration (Afrique du Sud, Australie, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) ; dépeuplement rural.

Économie, politique et environnement : le modèle consumériste et productiviste en question (l'agriculture, l'industrie, les pollutions, les émissions de gaz à effet de serre) ; l'économie et l'ingénierie vertes ; les modèles alternatifs (développement durable, décroissance, etc.) ; les freins à la protection de l'environnement et le déni du changement climatique ; les politiques environnementales aux États-Unis.

Manifestations des peuples autochtones pour protéger leur territoire : contre l'oléoduc qui

traverse des territoires sacrés des Sioux du Dakota du Nord ; contre la construction de terminaux de livraison de gaz de schiste dans la vallée du Rio Grande, près du Mexique ; contre la construction d'un oléoduc de 1 900 kilomètres de l'Alberta jusqu'au Nebraska.

Le monde anglophone et la coordination des efforts à l'échelle mondiale en matière d'environnement : les accords internationaux et le rôle des États ; les contradictions entre l'échelle fédérale et l'échelle étatique aux États-Unis ; les initiatives des collectivités locales (villes notamment).

Le tourisme et ses enjeux : migrations touristiques ; croisières dans les Caraïbes ; la *Sun Belt* ; protection des sites touristiques (*Cliffs of Moher, Great Barrier Reef, Lake Powell, Monument Valley*, canyon de Chelly, archipel hawaïen).

Frontières et expansion virtuelle : les jeux vidéo, RPG (*role-playing games*) et mondes ouverts, cartes virtuelles, maîtrise de l'Internet et des réseaux sociaux.

Maîtriser l'espace : les transports dans la maîtrise et la construction, réelle et imaginaire, de territoires immenses (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande) – transport fluvial, ferroviaire, aérien et automobile ; le développement des transports pour désenclaver un territoire ; télécommunications et Internet.

La conquête de l'espace et sa place dans l'imaginaire (séries, films, discours et images).

Axe d'étude 2 : De la protection de la nature à la transition écologique

La notion de respect et de protection de la nature est ancienne dans le monde anglophone ; elle a connu une évolution au fil des siècles. Une mise en perspective historique permet de mieux comprendre les politiques et attitudes actuelles.

De la culture aborigène et son concept de *Dreamtime* (temps d'avant la création de la Terre où les esprits ont créé les éléments de la nature), fondée sur la relation spirituelle existant entre les êtres humains, les animaux, les plantes et la Terre, à la culture des Amérindiens fondée sur le respect du Grand Esprit (*Wakan Tanka* pour les Sioux) qui régit chaque élément de *Mother Nature*, on observe le désir des premiers habitants des pays aujourd'hui anglophones de protéger et sanctuariser la nature.

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à la croisée des sciences naturelles, des sciences humaines et de l'esprit du temps, est né le mouvement environnementaliste, ancêtre de notre actuel « développement durable », réflexion précoce et originale qui s'est élaborée en diverses régions du monde anglophone. Ce mouvement avait des racines philosophiques, religieuses, éthiques et idéologiques. Au sein du mouvement environnementaliste, deux tendances ont vu le jour : les « préservationnistes » et les « conservationnistes ». Représentant la première tendance, John Muir partage la vision religieuse et romantique de H.D. Thoreau et R.W. Emerson. Gifford Pinchot, en revanche, de tendance « conservationniste », conçoit la conservation des forêts sur une base économique et utilitariste, le développement demeurant pour lui une préoccupation essentielle. Influencé par G. Pinchot, le président Theodore Roosevelt crée non seulement l'*United States Forest Service*, mais aussi cinq parcs nationaux et plusieurs monuments nationaux.

Les politiques actuelles de protection de la nature doivent également beaucoup aux mouvements de la contre-culture des années soixante et soixante-dix (partis écologistes, mouvance hippie ou *New Age*, écologie radicale). À l'échelle locale ou régionale, des initiatives fleurissent pour proposer des solutions alternatives, parfois en contradiction avec les décisions des États et les impératifs économiques (États-Unis, Inde, Nigeria). Ainsi ont émergé les notions de politique environnementale, d'écologie radicale, de développement durable, d'éco-féminisme. L'agrisme et l'idéalisation du monde rural tiennent encore une grande place. Les populations autochtones, dont on réévalue aujourd'hui le legs écologique (Alaska, Australie, Canada, Hawaï, Nouvelle-Zélande) sont confrontées elles aussi au changement climatique, à l'utilitarisme économique et aux inégalités.

Enfin, il est important de considérer les politiques publiques et privées de ces différents pays à l'échelle de la planète (concept de transition planétaire impliquant les mesures des gouvernements, des ONG et des citoyens) ainsi que les représentations du changement climatique apportées par les médias et le cinéma anglophones.

Exemples d'objets d'étude

Les parcs nationaux et les réserves : comparaisons ou études de cas (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Canada, Kenya, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) ; *Great Barrier Reef* ;

Indian country ; l'Uluru.

La gestion des ressources : ressources énergétiques en débat (énergies renouvelables, gaz de schiste, exploitation pétrolière en Alaska, forages en Arctique) ; gestion de l'eau et des fleuves (Mississippi, Saint Laurent, Murray-Darling, Colorado, Tamise) ; ressources marines et halieutiques (Mer du Nord et Écosse, Canada) ; ressources alimentaires, agriculture et surexploitation des sols (agriculture durable) ; préservation des paysages (résistances au développement des infrastructures) ; tensions entre profit et préservation (les pipelines dans le Dakota du Nord).

Étude d'une crise climatique : feux de brousse en Australie, incendies en Californie ; ouragans (États-Unis, Caraïbes) ; inondations en Grande-Bretagne, en Inde ; vagues de chaleur, tornades, blizzard ; érosion des sols en Australie ou aux États-Unis.

Initiatives et actions en faveur de l'environnement : solutions locales adoptées par des citoyens, associations, ONG ; mouvements de défense de la nature, du patrimoine et du monde rural (*National Trust, Council for the Protection of Rural England*) ; responsabilisation des entreprises.

Écologie et partis politiques : programmes électoraux des Démocrates et des Républicains aux États-Unis, du Parti travailliste, du Parti conservateur et du *Green Party* au Royaume-Uni, des partis d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

La protection animale : droits de l'animal ; mesures préventives des États pour la protection des espèces menacées ; implication des États ou des citoyens contre la cruauté envers les animaux ; obstacles rencontrés ; associations protectrices des animaux (RSPCB, RSPCA).

La nature vue par les médias et le cinéma : National Geographic, Smithsonian Magazine, Scientific American ; films et documentaires de Richard Attenborough, *Out of Africa*, *Twister*, *Into the Wild*, *The Day after Tomorrow*, *San Andreas*, *An Inconvenient Truth*.

Axe d'étude 3 : Repenser la ville

Le monde anglophone compte une large majorité d'urbains : c'est ainsi le cas en Australie (90 %), aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada (plus de 80 %), ou encore au Nigeria (50 %). Seuls le Kenya, l'Inde et la Tanzanie comptent encore une majorité de ruraux, en recul cependant. Certains des pays les moins urbanisés abritent des villes qui dépassent le seuil de 10 millions d'habitants (Delhi, Mumbai, Lagos et Calcutta). La recherche d'une définition unique de la ville, typique du monde anglophone, est utopique : la diversité des modèles urbains est en effet très grande, façonnée par des histoires nationales spécifiques, malgré l'influence de la colonisation et de la mondialisation sur l'urbanisme, l'architecture et les modes de vie citadins (centre ancien, ville-musée, *Central Business District*, *inner city* et *outer city*, notion de *downtown*, type et fonction des zones périurbaines, ségrégation sociale, bidonvilles, *townships* d'Afrique du Sud).

Au poids démographique des villes s'ajoutent leur emprise, leur pouvoir politique, économique et culturel, qui leur permettent d'étendre leur influence sur un espace plus ou moins vaste : c'est le phénomène de métropolisation. L'espace anglophone compte de véritables « villes mondiales » (*global cities*, dont la définition, le classement et les attributs sont des enjeux pour les villes concernées), au premier rang desquelles on trouve Londres, New York, Chicago, mais aussi Sydney, Mumbai, Toronto, Los Angeles, San Francisco, Dublin et Melbourne. La concentration de pouvoir, de population, de richesses et de symboles façonne l'organisation de ces villes. L'image qu'elles renvoient devient essentielle dans la concurrence qu'elles se livrent. Pour demeurer attirantes, elles doivent rivaliser d'ingéniosité et promouvoir le dynamisme économique aussi bien que la qualité de vie.

De Las Vegas, ville « dispendieuse » construite en plein désert et soumise à des pénuries d'eau chroniques, à Brisbane, ville « durable » dotée d'un ambitieux cahier des charges environnemental, en passant par Vancouver, « ville la plus écologique » d'Amérique du Nord, les différences d'aménagement sont considérables. Mumbai, Nairobi ou Lagos sont, quant à elles, confrontées à des enjeux de développement spécifiques : la croissance extrêmement rapide de ces espaces, associée à un manque de planification urbaine et à la pauvreté, exacerbe les carences et les désordres. Cependant, toutes les villes subissent les effets de la pollution, les problèmes d'accès aux ressources, de gestion des déchets, de la place de la nature dans la ville, de l'inégal partage des richesses et de la saturation des infrastructures. Elles doivent se réinventer, sur le mode utopique ou politique, en faisant appel à la réflexion des architectes, des urbanistes (*École de Chicago, sustainable design*) et à l'engagement des citoyens. Elles doivent également réfléchir aux effets de l'embourgeoisement, de la fragmentation du tissu urbain, du tourisme de masse. Les initiatives

fleurissent pour reconstituer le tissu urbain, à travers la politique des transports ou celles de l'accès au logement et aux services. La place des minorités et la prise en compte plus récente des femmes dans l'espace public urbain constituent un champ de réflexion en plein essor, dans lequel les arts tiennent une place majeure (architecture, photographie et art urbain).

Exemples d'objets d'étude

L'embourgeoisement (gentrification en anglais, à San Francisco, à Harlem, à Denver, à Londres) ; les causes et les mécanismes ; les associations locales et les résistances à ce mouvement (mouvement *Right to the city*, *UN conference Habitat III*) ; les *techies* à l'assaut de San Francisco.

Les inégalités urbaines : villes et classes sociales ; le phénomène de *gated community* (États-Unis, Afrique du Sud) ; la ghettoïsation des minorités ethniques (Atlanta, La Nouvelle-Orléans) ; les minorités ethniques dans la ville ; les femmes dans la ville ; Mumbai ; Lagos ; bidonvilles ; *townships* d'Afrique du Sud.

Gérer la ville post-industrielle : Manchester et Liverpool, Cardiff, Glasgow, Detroit, Flint, la *Rust Belt* nord-américaine ; les villes minières d'Afrique du Sud.

Éco-quartiers et villes vertes : Adélaïde, Melbourne, Clonburris, Vancouver, Waitakere, Sutton, Treasure Island.

Urbanisme et architecture durable : le *New urbanism* ; la protection des paysages urbains (Londres) ; quelques grands architectes et réalisations d'envergure.

Pratiques alimentaires urbaines : alimentation bio ; diversité urbaine et gastronomie ; agriculture urbaine.

Paysages urbains : organisation de la ville ; patrimoine urbain ; notion de quartier ; iconographie urbaine (photographie, peinture, film) ; place de la nature dans la ville ; représentations de la « jungle urbaine », ou des banlieues.

Gestion des mobilités urbaines : place de la voiture (ville sans voiture, péages urbains, co-voiturage) ; transports publics et privés ; les modes de transports doux ; nouveaux modes de transports urbains ; transports durables ; inégalités d'accès aux transports en commun.

Vivre dans une métropole du monde anglophone : la *BosWa* (mégalo-pole de Boston à Washington) ; la *San-San* (San Diego–San Francisco) ; vivre à Londres, Lagos, Nairobi, Sydney, Auckland, Kingston, etc.

Gouverner la ville, le quartier : New York, de la ville refuge à la ville « tolérance zéro » ; la City londonienne : une ville dans la ville ; gouverner le Grand Londres.

Gérer la ville et ses ressources : la question de l'eau (Las Vegas, Phoenix) ; la gestion des déchets ; pollution sonore ; alimentation énergétique et les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires, etc.).

Thématique 3 : « Relation au monde »

L'idée même d'un monde anglophone est l'héritage d'une phase de l'histoire de l'Angleterre, et plus généralement des Îles britanniques, où la constitution d'un empire, qu'il fût de peuplement (l'Australie, par exemple) ou de domination (l'Inde, par exemple), traça les contours d'un sous-ensemble aujourd'hui encore reconnaissable, quoiqu'aux limites changeantes selon que l'on s'en tient à l'un ou l'autre d'une série de critères : langue, peuplement, institutions, culture, religion, etc. À des fins de clarté, le programme pour cette thématique définit comme « monde anglophone » l'ensemble suivant : les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth, l'Irlande.

Cet ensemble est particulièrement étendu, divers et géographiquement dispersé. En outre, l'intensification du processus de mondialisation affecte une multitude d'échanges, en particulier de populations, de biens, de services et d'influences culturelles. L'emprise croissante de ces liens internationaux nécessite de mettre en relation l'étude des pays et des sociétés anglophones avec celle du monde dans lequel ils s'insèrent, et d'analyser les modalités complexes et changeantes de ces rapports. Comprendre la place du monde anglophone dans les relations internationales nécessite de mettre en balance trois particularités : les caractéristiques intrinsèques de chacun de ses éléments constitutifs ; le jeu des relations entre ces derniers ;

les relations du monde anglophone avec le monde non anglophone. Chacune des composantes du monde anglophone fait partie intégrante du monde contemporain, qui contribue à la façonner (on songe, par exemple, aux mutations économiques en Irlande à la suite de son entrée dans l'Union européenne). Chacune agit en retour sur ce même monde, sur lequel elle porte un regard qui lui est propre (comme l'illustrent, par exemple, les positions différentes de l'Inde et des États-Unis sur la mondialisation). Cette complexité implique que la relation au monde des territoires anglophones n'est en rien statique. Au sein du monde anglophone, dans le domaine des relations internationales, les États-Unis et le Royaume-Uni occupent une place particulière. Ils ont en commun d'être ou d'avoir été des puissances mondiales, exerçant à ce titre une grande influence. Tous deux sont aujourd'hui encore des acteurs internationaux de premier plan, capables d'influencer le monde par des moyens variés, qui peuvent relever d'une contrainte plus ou moins explicite (*hard power*) ou de la capacité à exprimer un modèle susceptible d'être imité spontanément par d'autres acteurs (*soft power*). Cependant, les États-Unis et le Royaume-Uni sont amenés à réévaluer leur place dans le monde, à une époque où l'ordre mondial fait l'objet d'évolutions et de renégociations majeures. Logiques géographiques et héritages historiques, situations concrètes et modes de pensée, changements subis ou voulus, représentations et valeurs forment un ensemble complexe de relations, que l'on se propose d'aborder selon trois axes. Le premier évoque les vecteurs de puissance et d'influence dans et sur le monde contemporain. Le deuxième permet de dissiper l'illusion d'un pouvoir qui serait sans partage ni contrepoids. Le dernier, enfin, ouvre sur la diversité des réalités du monde anglophone, qui constitue dans le monde contemporain plus un réseau, voire un ensemble de réseaux, qu'un bloc uniforme animé d'une seule vision et parlant d'une seule voix.

Axe d'étude 1 : Puissance et influence

Depuis l'émergence de l'Angleterre des Tudor sur la scène internationale à l'orée de la Renaissance jusqu'à l'affirmation des États-Unis comme puissance majeure entre le tournant du XX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concert des nations, depuis des siècles, se joue avec le monde anglophone. À chaque époque, sa présence dans le monde s'appuie sur une capacité de projection diplomatique, militaire, économique et culturelle.

Parmi les pays du monde anglophone, le rôle de puissance mondiale est aujourd'hui principalement l'apanage des États-Unis. Cependant, le Royaume-Uni conserve de nombreux traits de grande puissance, et l'on doit compter avec des acteurs régionaux d'importance, Australie et Nouvelle-Zélande notamment, ainsi que des réseaux d'alliances militaires ou des traités d'intégration financière et commerciale. D'autres acteurs parviennent à établir un domaine d'influence spécifique, comme en témoigne la tradition canadienne d'investissement dans la médiation internationale et le maintien de la paix dans le monde.

Étudier l'influence des pays du monde anglophone suppose d'aborder préalablement la notion de puissance. Celle-ci peut s'exprimer directement (faire) ou indirectement (faire faire) ; elle peut aussi s'inscrire dans une logique unilatérale ou multilatérale ; elle peut encore prendre la forme d'actions contraignantes (par exemple l'intervention militaire ou la sanction économique) ou s'appuyer sur le pouvoir de convaincre et de séduire (par exemple grâce à l'exportation de produits culturels, au rayonnement des universités américaines et britanniques, ou encore à la place de médias comme la BBC dans la production de l'information mondiale). La conduite des grands acteurs mondiaux du monde anglophone n'est pas seulement dictée par leur puissance effective et leurs intérêts actuels. Elle peut également être influencée par des représentations parfois en décalage avec la réalité. En particulier, le Royaume-Uni comme les États-Unis ont été ou sont confrontés à la nécessité de redéfinir leur place dans un monde désormais multipolaire. Cette redéfinition s'établit dans une négociation avec des représentations héritées du passé. Aussi cet axe d'étude invite-t-il à réfléchir à la relation entre la puissance effective et la représentation qu'on a de sa puissance.

Exemples d'objets d'étude

Puissance et influence culturelles : le « messianisme » américain (liberté, propriété, démocratie, rêve américain) ; les grands médias anglophones (BBC, CNN, Fox News, *New York Times*, *The Economist*, etc.) et la formation d'une opinion publique internationale ; la diffusion et l'influence culturelle du cinéma (par exemple Hollywood, mais aussi Nollywood, très influent en Afrique, ou encore le cinéma britannique) et des productions télévisuelles ; les universités (comme Cambridge, Oxford, Londres [LSE, UCL, King's College] ou Édimbourg au Royaume-Uni ; McGill, UCLA, Stanford, Yale, Harvard ou le MIT en Amérique du Nord ; Trinity College Dublin ; l'université de Melbourne), leur rayonnement, leur politique d'accueil, les classements de recherche, etc.

Puissance et influence économiques : la finance (places boursières : *City* de Londres, *Wall*

Street ; grandes banques d'investissement ; etc.) ; les multinationales (industries agro-alimentaire, pharmaceutique, automobile, pétrolière, etc. ; GAFAM et *Silicon Valley*, etc.) ; les accords commerciaux et de libre-échange (accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, Alena, Ceta, etc.) ; la place du dollar dans l'économie mondiale (monnaie refuge, monnaie d'indexation d'autres devises, échanges internationaux, y compris ceux auxquels les États-Unis ne participent pas, etc.) ; le recours aux sanctions économiques, notamment par les États-Unis, et ses limites.

Rôle géostratégique : le déploiement des forces aériennes, terrestres et navales (opérations militaires récentes, leurs succès, succès partiels et échecs ; stationnement de troupes américaines et britanniques sur le continent européen, de troupes américaines en Corée, au Japon et aux Philippines ; déploiement de la VI^e Flotte américaine en Méditerranée, etc.) ; les industries de défense britannique et américaine, et leur influence sur les pays alliés ; l'industrie de l'espace (satellites civils et militaires pour la géolocalisation, les communications, etc.) ; les accords de défense bilatéraux et multilatéraux ; l'Otan et les autres alliances militaires ; l'accord *Five Eyes* de partage du renseignement (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) ; les efforts conjoints de lutte contre la piraterie maritime, etc. ; la dissuasion nucléaire dans les composantes aérienne et/ou maritime des forces armées des États-Unis et du Royaume-Uni, mais aussi de l'Inde et du Pakistan, et son impact sur les relations bilatérales ou la diplomatie régionale (relations avec la Chine et la Russie, en particulier).

Action diplomatique : la politique extérieure des États-Unis vis-à-vis de la région Asie-Pacifique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Caraïbes, etc. ; la diplomatie multilatérale, en particulier dans le cadre d'organisations internationales (Onu, OMC, FMI, Banque mondiale, etc.), et le règlement de problèmes mondiaux (climat, terrorisme, pandémies, etc.) ; l'aide au développement ; le *Commonwealth*, vecteur de rayonnement des anciennes colonies.

Axe d'étude 2 : Rivalités et interdépendances

Cet axe d'étude invite à réfléchir de manière nuancée à la manière dont les pays du monde anglophone s'inscrivent dans la communauté des États qui résulte d'un jeu complexe d'équilibres mouvants entre des acteurs nombreux et divers.

Aucun acteur international ne possède ni ne jouit de pouvoirs sans contrepoids, et, même si les rapports d'influence peuvent être inégaux ou asymétriques, ils ont toujours une dimension réciproque. C'est pourquoi influencer, c'est aussi subir des influences, qu'il s'agisse du champ de la diplomatie, de la puissance militaire, de l'économie ou de celui de l'expansion culturelle. Ces rapports d'influence réciproque peuvent prendre la forme de rivalités comme d'interdépendances, les deux termes n'étant pas exclusifs l'un de l'autre.

De plus, les notions de rivalité et d'interdépendance ne caractérisent pas seulement la relation dynamique qui se noue entre les acteurs de la vie internationale. La position de chacun d'entre eux est, en effet, le résultat de tensions qui définissent un équilibre mouvant (ainsi, un revirement électoral peut limiter la marge de manœuvre d'un chef d'État ou de gouvernement, ou au contraire l'accroître). Cet équilibre favorise plus ou moins la capacité à se positionner et à agir dans le monde. Il importe donc d'analyser par surcroît les négociations qui s'engagent dans la vie collective de chacun des acteurs. Ces négociations peuvent faire intervenir, entre autres, des mouvements politiques, des mécanismes institutionnels (comme les *checks and balances* et le système fédéral aux États-Unis), des intérêts régionaux (la puissance économique de la Californie, par exemple, pèse au sein des États-Unis), des acteurs économiques (les groupes de pression, notamment), des groupes de réflexion (*think tanks*) ou encore des mouvements de citoyens (recourant, par exemple, à la manifestation ou au boycott).

Exemples d'objets d'étude

L'évolution des équilibres mondiaux : la négociation d'équilibres nouveaux avec les grands acteurs continentaux ; la rivalité des États-Unis avec la Chine : tensions militaires et commerciales, position sur la *Belt and Road Initiative*, etc. ; la relation des États-Unis et du Royaume-Uni avec la Russie : tensions militaires et diplomatiques ; le désengagement des États-Unis vis-à-vis de l'Europe communautaire à la faveur du tournant vers la région indo-pacifique ; la relation du

Royaume-Uni avec l'Europe communautaire : politique agricole commune, politique commune de la pêche, négociations pour la sortie de l'Union européenne, etc. ; l'attitude des États-Unis et du Royaume-Uni vis-à-vis des pays émergents (économie, renégociation de l'équilibre des pouvoirs dans des institutions internationales telles que le Conseil de sécurité de l'Onu, le FMI, etc.) ; les nouvelles rivalités dans l'Arctique dans la perspective de son ouverture à la navigation et à l'exploitation des ressources.

La fragilisation d'un certain ordre libéral : les critiques diverses du libéralisme économique aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde anglophone, pour son incidence supposée sur l'activité économique, l'emploi, la distribution des richesses, la souveraineté, la démocratie, etc. ; la mise en doute du modèle de la démocratie libérale, concurrencé par celui d'États nationalistes autoritaires ; l'attitude des Gafam face aux États rejetant les valeurs démocratiques (par la censure, notamment) ; le débat sur les migrations (immigration illicite aux États-Unis depuis l'Amérique centrale, politique migratoire de l'Australie, flux migratoires entre le Royaume-Uni et le continent européen, etc.).

Une interdépendance de fait : les échanges commerciaux et de services (États-Unis/Royaume-Uni, Royaume-Uni/Union européenne, etc.) ; les chaînes de production transnationales (entre les États-Unis et la Chine, par exemple, pour la production d'équipements électroniques) ; le rôle d'institutions internationales telles que l'OMC dans l'arbitrage de conflits économiques ; le traitement de problèmes partagés (terrorisme, pandémies, dérèglement climatique) ; la gestion des équilibres militaires (accords de non-prolifération nucléaire, débats sur les nouvelles armes, etc.).

Axe d'étude 3 : Héritage commun et diversité

Le monde anglophone est plural, non seulement parce que les pays qui le composent se distinguent les uns des autres, mais encore parce qu'ils sont, en leur sein même, divers – qu'il s'agisse de géographie, de population, d'organisation de la vie publique, de religion, ou de culture. Le monde anglophone a été le premier, ou parmi les premiers à l'époque moderne, confronté à la problématique de l'unité dans la diversité. Au temps de l'expansion coloniale anglaise, puis britannique, la Couronne et le Parlement organisaient cette diversité, avec l'appui de la force si nécessaire. Aujourd'hui, l'unité revêt plus communément une forme immatérielle, et la diversité, omniprésente, continue de jeter quelques grands défis, notamment en matière d'équilibre dans des relations sur lesquelles plane encore parfois, dans les représentations, les discours sinon dans les faits, l'ombre du passé colonial ou impérial.

Il importe d'envisager, d'une part, l'héritage commun du monde anglophone dans son interaction avec la diversité et, d'autre part, l'identité propre des diverses sociétés du monde anglophone : bien souvent, l'héritage commun a fait l'objet d'accommodements locaux (le base-ball américain et le cricket britannique en sont un exemple), qui ont parfois eux-mêmes affecté l'ancienne puissance colonisatrice en retour. Héritage commun et diversité sont donc liés par des phénomènes d'acculturation et d'appropriation qui mettent en jeu des influences multiples.

Exemples d'objets d'étude

La langue anglaise dans le monde et dans le monde anglophone : l'anglais, langue officielle dans certaines régions du monde anglophone (Australie, certains États fédérés des États-Unis, etc.), langue véhiculaire ou de l'administration en Inde, au Pakistan, en Afrique anglophone, etc., et langue des échanges internationaux ; l'action du *British Council* ; l'acceptation et la diversité des variantes (lexicales et phonologiques, voire grammaticales) ; les *pidgins*.

Les relations de partage culturel : la référence à la Couronne britannique ; les phénomènes de mimétisme juridique ou constitutionnel (systèmes parlementaires, systèmes judiciaires, fédéralisme, etc.) ; le patrimoine artistique immatériel (arts, littérature, etc.) ; le sport (cricket, rugby, football, etc.).

La vie dans un monde post-impérial : la place des minorités autochtones (premières nations, aborigènes, etc.) ; la révision, parfois délicate, des liens historiques (« relation spéciale » entre le Royaume-Uni et les États-Unis ; l'Australie, entre héritage européen et avenir dans la région Asie-Pacifique, etc.) ; les différences de traitement de l'actualité par les médias de pays anglophones

différents ; les enjeux mémoriels (guerres communes, esclavage, traite négrière, colonisation, etc.).